



Rentrée 2026

spécial

## Stagiaires & élèves-fonctionnaires



# BIENVENUE DANS LE MÉTIER !

**L**e SNES-FSU te souhaite la bienvenue dans le métier que tu as choisi d'exercer. En ce début d'année, tu vas avoir à digérer rapidement de nombreuses informations, apprendre à déchiffrer les sigles dont l'Éducation nationale est friande... mais s'il y en a un à retenir rapidement, c'est celui du SNES-FSU ! Le Syndicat National des Enseignements de Second degré, affilié à la Fédération Syndicale Unitaire, rassemble les professeurs de toutes les disciplines, les CPE, les Psy-ÉN ainsi que les AED et les AESH. Le SNEP-FSU regroupe les professeur-es d'EPS et le SNUEP-FSU, les professeur-es de lycée professionnel.

**L**e SNES est le premier syndicat dans les collèges et les lycées, il a la confiance de la majorité des collègues qui votent pour lui aux élections professionnelles. Pourquoi ? Parce que le SNES-FSU est présent dans tous les établissements de l'académie et ses militant-es accompagnent et soutiennent les collègues dans toutes les étapes de leur carrière : formation, titularisation, mutations, promotions... En entrant dans le métier d'enseignant-e, de CPE ou de Psy-ÉN, tu vas découvrir, si tu n'as pas déjà eu l'occasion de le voir par ailleurs, que les organisations syndicales ont toujours joué un rôle important dans notre ministère

pour accompagner les personnels... et le SNES-FSU est le principal interlocuteur de l'administration.

**L**e SNES-FSU informe les collègues sur leurs droits et les conseille en cas de difficulté. Il diffuse des publications comme celle-ci, entièrement rédigée et mise en page bénévolement par les collègues que tu peux découvrir en dernière page (Qui contacter ?) et qui seront là pour t'aider dans ton année de stage en Bretagne. Cette publication présente rapidement les enjeux de l'année avec une frise en rappelant les grandes étapes.

**D**ès le début de la carrière, il est en effet important de ne pas rester isolé-e. Le syndicat, c'est la force du collectif pour bénéficier du soutien des collègues. Le SNES-FSU agit pour un service public de l'Éducation qui favorise l'émancipation et la réussite de tous les élèves grâce à des personnels formé-es et reconnu-es.

**S**es militant-es sont là pour t'aider, car elles et ils sont convaincu-es que la solidarité professionnelle est essentielle et fait partie intégrante de nos métiers. Très bonne rentrée !

Rennes, le 16 août 2026

**MATTHIEU  
MAHÉO**



Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne  
Professeur de Lettres, lycée A. Conti, Bruz



© D.R. / Philippe Pivon

## Stagiaires DES PROFILS DIVERSIFIÉS

La réforme de la formation, avec un recrutement à Bac+3, induit une période de transition pendant deux ans, qui complexifie l'entrée dans le métier et les parcours de la formation initiale.

Pour toute question ou pour des situations particulières, n'hésitez pas à contacter les militant·es de la section académique de votre syndicat.

AVEC LE MINISTÈRE, C'EST PAS CLAIR



LE SNES-FSU VOUS ÉCLAIRE

## Pourquoi se syndiquer ? MIEUX SE DÉFENDRE, ENSEMBLE !

Ne pas rester isolé·e en rejoignant un collectif de solidarité professionnelle solidaire, **premier syndicat du second degré !**

**Être informé·e et formé·e** : publications, mails, formations syndicales...

**Être conseillé·e et accompagné·e pour sa carrière et dans ses démarches face à l'administration (formation, titularisation, mutations, santé...)**

**Défendre notre statut de cadres A de la Fonction publique !**

**Conceptrices et concepteurs de notre métier, attaché·es à la liberté pédagogique et à l'organisation autonome de notre travail !**

**Participer aux luttes collectives**  
**Défendre nos droits, améliorer nos conditions de travail, nos salaires, la sécurité sociale, nos retraites...**

**Défendre les valeurs et principes d'une école émancipatrice...**

## Le Chiffre

C'est le nombre de stagiaires attendu·es dans l'académie de Rennes à la rentrée 2026 (et de berceaux réservés), dont :

- 277 collègues à mi-temps
- 167 collègues à temps complet

# 444

## Connaître ses droits POUR LES FAIRE RESPECTER



| Concours         | Situation au moment du concours                                | Statut après la réussite au concours                                                                                                                                                                  | Temps de service (ORS)                                                                                                     | Rémunération                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Concours Bac+3   | Étudiant·e ou titulaire d'une L3                               | <b>Elève fonctionnaire</b> avec 2 ans de M2E (Master Enseignement et éducation)                                                                                                                       | Année 1 : stage observation et de pratique accompagnée de 12 semaines + M1 M2E                                             | 1 <sup>ère</sup> année : indice minimal de traitement FP (366) : <b>1400€ net</b> inférieur au SMIC. Une indemnité différentielle sera versée pour compenser la différence avec le SMIC ( <b>1 477,93 € net</b> )                                                                    |
|                  | Étudiant·e ou titulaire d'un M1 disciplinaire                  | Cas par défaut : <b>Elève fonctionnaire</b> avec 2 ans de Master M2E<br><br>À titre dérogatoire : <b>Fonctionnaire stagiaire</b> en M2 M2E si la commission académique valide l'équivalence au M1 M2E | Année 2 : stage en responsabilité à mi-temps + mi-temps M2 M2E<br><br>Stage en responsabilité à mi-temps + mi-temps M2 M2E | 2 <sup>e</sup> année : classement dans la grille des certifié·es (indice départ 395) + Prime Grenelle et ½ ISOE part fixe : <b>1758.15 € net</b><br><br>Classement dans la grille des certifié·es (indice de départ 395) + Prime Grenelle et ½ ISOE part fixe : <b>1758.15 € net</b> |
|                  | Étudiant·e ou titulaire d'un M1 MEEF                           | <b>Fonctionnaire stagiaire</b> en M2 M2E                                                                                                                                                              |                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Concours Bac+5   | Étudiant·e ou titulaire d'un M2 disciplinaire                  | <b>Fonctionnaire stagiaire</b>                                                                                                                                                                        | Stage en responsabilité à mi-temps + mi-temps formation à l'INSPE (DU)                                                     | Classement dans la grille des certifié·es ou des agrégé·es + Prime Grenelle et ½ ISOE part fixe<br><b>Certifiés : 1758.15 € net</b><br><b>Agrégés : 1992.59 € net</b>                                                                                                                |
|                  | Étudiant·e ou titulaire d'un M2 MEEF                           | <b>Fonctionnaire stagiaire</b>                                                                                                                                                                        | Stage en responsabilité à temps complet et 10 à 20 jours de formation dans l'année                                         | Classement dans la grille des certifié·es ou des agrégé·es + Prime Grenelle et ISOE part fixe<br><b>Certifiés : 1848.97 € net</b><br><b>Agrégés : 2083.41 € net</b>                                                                                                                  |
| Concours interne | Fonctionnaire ou non titulaire, avec 3 ans de services publics | <b>Fonctionnaire stagiaire</b>                                                                                                                                                                        | Stage en responsabilité à mi-temps + mi-temps formation à l'INSPE (DU) si aucune expérience d'enseignement                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

## Calendrier BIEN SE PROJETER DANS SON ANNÉE

### Signe ton PV lors de la pré-rentree

**FS** Pense à signer ton Procès verbal d'installation pour la mise en route de ta paye. Si tu as déjà une expérience dans le secteur public d'enseignement ou dans le secteur privé, tu dois constituer un dossier de classement pour bénéficier d'une reprise d'ancienneté.

SEPT.

### Signer le VS

**FS** Début octobre, tu dois également signer le VS (la ventilation des services) qui énumère les heures réalisées devant les classes.

OCT.

### Tu peux voter pour élire tes représentant·es au Conseil d'administration de ton établissement

**FS** Début octobre, n'oublie pas de voter pour élire tes représentant·es SNES-FSU au Conseil d'Administration de ton établissement ! Tu peux même être candidat·e : n'hésite pas à prendre contact avec les représentant·es SNES-FSU de l'établissement.

**FS** Fonctionnaire stagiaire

**EF** Elève fonctionnaire

### Pense à saisir les notes et appréciations des bulletins

**FS** Avant les conseils de classe du premier trimestre. As-tu vérifié si tu pouvais percevoir l'Indemnité forfaitaire de formation (IFF) ? Peut-être et es-tu éligible. Contacte le SNES-FSU académique pour t'aider à le vérifier et à intervenir au besoin auprès de l'EAFC.

NOV.



**FS** N'oublie pas de voter FSU lors des élections professionnelles du 3 au 10 décembre - si tu es fonctionnaire stagiaire - afin de donner de la force à la représentation collective !

### Prépare ta mutation inter-académique

**FS** En décembre, les fonctionnaires-stagiaires saisis des vœux pour un poste dans un autre établissement. Le SNES-FSU Bretagne organise des réunions d'information. Ne pas à contacter la section académique.

# Formation LES ENJEUX DE L'ANNÉE DE STAGE

L'année de stage est un temps fort dans un début de carrière qui doit conduire à l'emploi titulaire. Quels en sont les principaux enjeux ?

## Les enjeux de la formation

Si tu as obtenu le CAPES en L3, tu seras élève fonctionnaire en M1. La formation disciplinaire universitaire se réduit donc à trois années voire un peu moins, le passage des écrits du concours ayant lieu au mois de mars. Du côté de l'INSPE de Bretagne, les maquettes des M2E laissent craindre une formation disciplinaire insuffisante. Or, le monde se complexifiant, les enseignant-es ont besoin de connaissances solides, les légitimant et leur permettant de les rendre concepteur-ices de leurs enseignements.

Le SNES-FSU revendique un prérecrutement disciplinaire à partir de la L1 sous statut d'élève-fonctionnaire rémunéré-e. Le master doit faire partie du prérecrutement.

Les formations M2E ne sont ouvertes qu'aux lauréat-es des CAPES.

Si tu as obtenu ton CAPES à l'issue d'un master MEEF, tu seras fonctionnaire stagiaire à temps complet, tout en suivant une formation à l'INSPE. Ce sont des conditions d'exercice inacceptables. Le SNES-FSU revendique une entrée progressive dans le métier.

## Formations M2E envisagés\* en Bretagne

Master Enseignement et Éducation

|                     | RENNES | BREST | VANNES | ST-BRIEUC |
|---------------------|--------|-------|--------|-----------|
| Allemand            | x      |       |        |           |
| Anglais             | x      | x     | x      |           |
| Breton              | x      |       |        |           |
| Espagnol            | x      | x     |        |           |
| Documentation       | x      |       |        |           |
| Histoire-Géographie | x      | x     | x      |           |
| Lettres classiques  |        | x     |        |           |
| Lettres modernes    | x      | x     |        |           |
| Philosophie         | x      |       |        |           |
| SES                 | x      |       |        |           |
| Arts plastiques     | x      |       |        |           |
| Éducation musicale  | x      |       |        |           |
| Mathématiques       | x      | x     |        |           |
| Physique-Chimie     | x      |       |        |           |
| SVT                 | x      |       |        |           |
| PLP                 |        |       | x      |           |
| EPS                 | x      | x     |        | x         |
| CPE                 | x      |       |        |           |
| CRPE                | x      | x     | x      | x         |
| CRPE LR             |        |       |        | x         |

\* Prévisions d'ouvertures, subordonnées aux effectifs réellement affectés.

## Préparer sa future affectation

Si tu es lauréat-e du concours L3, non titulaire d'un master, affecté-e dans l'académie de Rennes, tu seras formé-e dans un des INSPE de l'académie et tu réaliseras un stage d'observation et de pratique accompagnée à tiers-temps en établissement. A l'issue du M1, tu resteras dans l'académie et tu formuleras des vœux d'affectation intra-académique. Attention, en qualité d'élève fonctionnaire, lorsque tu seras titularisé-e, tu devras servir dans ton corps d'affectation pendant 4 ans.

Si tu es fonctionnaire stagiaire mi-

temps ou temps-plein, tu devras participer au mouvement interacadémique pour ton affectation en tant que néotitulaire.

N'hésite pas à contacter le SNES-FSU pour être accompagné-es dans ces démarches.

## La validation et la titularisation

La titularisation n'intervient qu'après l'obtention du master et la validation de l'année de stage.

Lors de ton année de fonctionnaire stagiaire, tu seras évalué-e par un jury de titularisation. Il s'appuiera sur les avis de ton ou de ta chef-fe d'établissement, de l'inspecteur-ice et du directeur de l'INSPE (pour les stagiaires mi-temps). Si l'un des avis est négatif, tu seras convoqué-e devant le jury de titularisation au mois de juin. Si tu te retrouves dans cette situation, n'hésite pas à faire appel au SNES-FSU Bretagne qui t'accompagnera dans la préparation de cet entretien.

## MARINA CARO-NEDELLEC

# ANNÉE DE STAGE...

## Prends connaissance des rapports intermédiaires

Les rapports sont établis par le tuteur ou la tutrice, le chef-fe d'établissement, ainsi que les formateurs ou formatrices de l'inspe. Tu peux y faire des observations pour nuancer le contenu des rapports. Si tu rencontres des difficultés relationnelles avec un-e tuteur/tutrice ou un-e formateur/formatrice de l'INSPE, ne laisse pas la situation se dégrader. Prends contact avec les militant-es SNES-FSU de la section académique.

## Prépare ta mutation académique

Les fonctionnaires doivent pour obtenir leur mutation académique. Le SNES-FSU organise des ateliers de préparation. N'hésite pas à contacter la section académique (voir p. 4).



**Pense à adhérer au SNES-FSU !**

Avant le 31/12/2026, tu pourras bénéficier d'un crédit d'impôt de 66 % du montant de ta cotisation sur ta déclaration fiscale 2026.

## Informe-toi sur la phase intra

Tu dois préparer ta mutation intra-académique pour l'après titularisation. Le SNES-FSU Bretagne organise des réunions en visio pour vous informer et vous conseiller. Les adhérent-es peuvent également prendre un rendez-vous téléphonique personnalisé.

FÉV.

JANV.

## Vérifie tes vœux et les barèmes de ta mutation inter-académique

En janvier, tu peux consulter les barèmes retenus par l'administration pour ta mutation. En cas de divergence, contacte le SNES-FSU national. Tu peux adresser une fiche de suivi syndical au SNES-FSU national pour un accompagnement personnalisé.

MARS

## Saisis tes vœux pour ta mutation intra-académique

Fais-toi conseiller et accompagner par les militant-es du SNES-FSU Bretagne. Des visios sont également organisées par le SNES-FSU dans les académies d'affectation.

AVRIL

## La validation

Tu prends connaissance de la validation de ton année. Tu seras placé-e en position de fonctionnaire-stagiaire dans l'académie à la rentrée 2027. Contacte le SNES-FSU Bretagne pour connaître les modalités d'affectation. Une commission examinera ta situation et statuera sur un éventuel renouvellement. Contacte le SNES-FSU !

MAI

## La titularisation

En juin, tu prends connaissance de l'avis final émis par la direction de l'établissement, par l'inspection et par la direction de l'INSPE quant à ta titularisation, sur l'application COMPAS. Tu prends également connaissance de ton affectation à la rentrée 2027.

JUIN

Si tu es convoqué-e devant le jury académique pour ta titularisation ou ta validation : appelle rapidement la section académique du SNES-FSU Bretagne pour être conseillé-e par un-e militant-e expérimenté-e.



CONTACTS

**SNES-FSU Bretagne**  
 6 rue Saint-Héliér  
 35000 Rennes  
 02.99.84.37.00  
 s3ren@snes.edu

**SNEP-FSU Bretagne**  
 14 rue Papu  
 35000 Rennes  
 06.18.54.76.66  
 s3-rennes@snepfsu.fr

**SNIIEP-FSU Bretagne**  
 Lycées professionnels  
 14 rue Papu  
 35000 Rennes  
 06.22.74.69.54  
 sa.rennes@sniiefsu.fr

## Solidarité professionnelle

Le SNES-FSU Bretagne assure des permanences régulières à l'INSPE de Rennes et de Brest, ainsi que dans ses locaux à Rennes et dans les départements.

Quelle que soit la question, la situation ou la difficulté rencontrée, vous pouvez contacter les militant-es du SNES-FSU Bretagne disponibles pour vous répondre et vous accompagner.

Les militant-es du SNES-FSU Bretagne sont toutes et tous des collègues en exercice, qui disposent d'un temps de décharge, partiel, pour se consacrer à la solidarité professionnelle.



### Permanences à l'INSPE

Le planning des présences est affiché sur le panneau d'informations syndicales de l'INSPE ou sur notre site :

➔ <https://rennes.snes.edu/stagiaires>

## QUI CONTACTER AU SNES-FSU BRETAGNE ?

### La permanence académique

Elle est disponible toute la semaine du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

➔ 6 rue Saint-Hélier 35000 Rennes

✉ [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

☎ 02.99.84.37.00

➔ <https://rennes.snes.edu>

Pour contacter des militant-es présent-es dans les départements, consultez la rubrique « sections départementales » sur notre site.

### RENNES



**Marina Caro-Nedellec**  
Enseignante d'histoire-géo.  
en breton, lycée, Rennes



**Kevin Hédé**  
Enseignant de SES,  
lycée Zola, Rennes



**Fabienne Stéphan**  
Enseignante d'anglais,  
Collège de Liffré

### BREST



**Florent Martinie**  
Enseignant  
d'éducation musicale,  
collège de Lesneven



**Antoine Uguen**  
Enseignant de physique-  
chimie, collège de  
Plougastel-Daoulas



**Gaëlle Poulain**  
Enseignante de lettres,  
collège de Bruz

**Laurence Turbié**  
Enseignante de mathématiques,  
collège de Tinténiac

## Connaître ses droits POUR LES FAIRE RESPECTER

### Ce que tu es en droit de refuser

- les heures supplémentaires ;
- la fonction de professeur-e principal-e ;
- la présence imposée à l'ensemble des conseils de classe car le paiement de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) est indépendant du nombre de conseils de classe auxquels tu peux assister ;
- participer aux conseils pédagogiques ;
- réaliser des remplacements à l'interne ;
- participer au dispositif « devoirs faits » ;
- signer un « Pacte » pour réaliser des remplacements de courte durée...

Contacte le SNES-FSU si tu rencontres des difficultés à faire respecter tes droits !

### Ce que tu peux faire si tu es volontaire

- participer à l'accompagnement éducatif en collège REP : ateliers, clubs...
- organiser ou participer à des projets, voyages, sorties scolaires...
- participer aux instances de l'établissement : conseil pédagogique, commission hygiène et sécurité ; conseil d'administration si tu es élu-e...
- voter pour élire les représentant-es au Conseil d'Administration et être candidat-e ;
- participer aux heures d'information syndicale (HIS) dans ton établissement, sans avoir à rattraper de cours.
- participer à un stage de formation syndicale du SNES-FSU...
- décider de faire grève sans avoir à en avertir la direction.

## JE ME SYNDIQUE AU SNES



Pour rejoindre et renforcer un collectif de travail solidaire

Pour connaître et défendre des droits individuels et collectifs

Pour être conseillé-e, épaulé-e et accompagné-e

Pour donner du sens à nos métiers et construire un projet pour l'Éducation

Pour agir ensemble !

NOUS NE SOMMES FORT-ES, QU'ENSEMBLE !

## SE SYNDIQUER POUR MIEUX SE DÉFENDRE ENSEMBLE !

### C'est utile !

Rejoindre un collectif de travail solidaire qui agit pour défendre les intérêts matériels et moraux de toute la profession !

### C'est facile et rapide

Adhésion en ligne (CB), par chèque ou par prélèvements (échelonnés)

Fonctionnaire stagiaire  
• 99 € : Certifiés, CPE, Psy-EN  
• 119 € : Agrégés

Élève Fonctionnaire - 60 €  
<https://r.snes.edu/AdhStg>

### Ce n'est pas cher !

66% de la cotisation remboursables par les Impôts !



Publication de la section académique de Rennes du Syndicat National des Enseignants de Second degré – Supplément spécial Stagiaires - Septembre 2026

SNES-FSU Bretagne – 6 rue Saint-Hélier 35000 Rennes • Tél. 02.99.84.37.00 • Mail : [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu) • Site : [rennes.snes.edu](https://rennes.snes.edu)

Rédacteur en chef / Réalisation : Joël MARITEAU – Directeur des publications : Matthieu MAHÉO – N° CPPAP : 1125 S 05594 (renouvellement en cours)

Ont contribué à cette publication : Marina Caro-Nedellec, Jérôme Gautier, Kevin Hédé, Matthieu Mahéo, Joël Mariteau, Gaëlle Poulain, Fabienne Stéphan

Impression : Chat Noir Impression – 1 rue de la Jaunais de Mivoie - ZA Mivoie-Le Vallon, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande • Tél. 02.99.35.56.10

Publication conçue, rédigée et mise en page sur logiciels libres par les militant-es du SNES-FSU Bretagne – Imprimé sur le papier certifié développement durable

